PREMIERE EXPEDITION

Maître Marie-Pierre LIEURADE
Suppléante de Maître Vincent ALLAUZEN
Huissiers de Justice
7, rue de la Fontaine Jean Valjean93370 Montfermeil

Email : vincent.allauzen@huissier-justice.fr

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
ET LE SIX SEPTEMBRE

A LA REQUETE DU :

La Société « LANDESBANK SAAR » Etablissement de crédit et d'émission de Lettres de gages de droit public Allemand, au capital de 250.119.407,03 €, inscrite eu Registre du Commerce de Sarrebruck (Allemagne) sous le HRA n°8589, ayant son siège social Ursulinenstrasse 2,D-66111 SAARBRÜCKEN, République Fédérale d'Allemagne, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège social.

Et pour lequel domicile est élu au Cabinet de la S.C.P. W2G, prise en la personne de Maître Valérie GARCON, Société d'avocats inscrite au Barreau de la Seine Saint Denis, demeurant 21, Avenue du Général de Gaulle 93114 ROSNY S/S BOIS, Palais Bobigny 22.

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 17 Mai 2018 par acte du ministère de Maître Lauriol, Huissier de Justice à Aulnay sous Bois.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un pavillon sis 8, allée des Belle vues à Noisy le Grand - 93160 (Seine Saint Denis), dont est propriétaire la SCI LA SOURCE, et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de justice suppléante de l'office d'huissier de justice de Maître Vincent ALLAUZEN, sis 7, rue de la Fontaine Jean Valjean 93370 MONTFERMEIL, soussignée,

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 8, allée des Belle vues à Noisy le Grand – 93160.

Où étant ce jour sur place à 14 heures,

Personne ne répondant à mes appels, le serrurier procède alors à l'ouverture forcée de la porte en présence de Monsieur Lionel MANHOUT, brigadier de la Police de Noisy le Grand, et de Madame Christel MERCY, Brigadier de la Police de Noisy le Grand

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Je constate que les lieux sont occupés par un squatter de type sans domicile fixe. Au vu des éléments relevés sur place il s'agit d'un homme seul.

Les lieux consistent en un pavillon, un atelier, l'ensemble entouré d'un parc paysager. Le pavillon et l'atelier sont à l'état d'abandon.

Les façades et la toiture du pavillon sont en mauvais état d'entretien.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en mauvais état.

L'absence d'électricité ne permet pas un examen aussi complet qu'il conviendrait des installations.
Les lieux sont distribués comme suit :

La porte est dépourvue de système de fermeture.

- **L'entrée :**

Le sol est recouvert d'un revêtement en pierre en bon état.
La peinture des murs et du plafond est en très mauvais état, craquelée.

- **Le salon :**

Le sol est recouvert d'un revêtement en pierre en bon état.
La peinture des murs et du plafond est en très mauvais état, craquelée.

L'équipement comprend :

- Deux portes fenêtres à châssis bois à double vantail dont les huisseries sont en mauvais état.
- Deux œils-de-bœuf ovales fixes.
- Une cheminée monumentale en pierre en parfait état.

HUISSIER DE JUSTICE

- **La pièce à gauche du salon :**

Le sol est recouvert d'un revêtement en pierre en bon état.
La peinture des murs et du plafond est en très mauvais état, craquelée.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à deux vantaux à châssis PVC en bon état, équipée de volets.
- Un système de climatisation.

Une salle d'eau aveugle est attenante à cette pièce. Elle est équipée d'un bloc WC, d'un bac à douche et d'un lavabo, l'ensemble en très mauvais état.

- **La pièce mitoyenne au salon :**

Le sol est recouvert d'un revêtement en pierre en bon état.
La peinture des murs et du plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Deux portes fenêtres à deux vantaux, équipées de volets.
- Un système de climatisation

- **La cuisine :**

Le sol est recouvert d'un revêtement en pierre en bon état.
La peinture des murs et du plafond est en très mauvais état, craquelée.

L'équipement comprend :

- Une série de placards hauts et bas et plan de travail assortis, l'ensemble en mauvais état.

- **La pièce jouxtant la cuisine et ouvrant sur la terrasse :**

Le sol est recouvert d'un revêtement en pierre en bon état.
La peinture des murs et du plafond est en très mauvais état, craquelée. Le faux-plafond est effondré en partie.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à deux vantaux et quatre fenêtres à deux vantaux.

- **La pièce aveugle attenante à la cuisine :**

Le sol est recouvert d'un revêtement en pierre en bon état.
La peinture des murs et du plafond est en très mauvais état, craquelée.
Celle-ci est équipée d'une salle d'eau comprenant un lavabo, un bac à douche et un bloc WC.

On accède à l'étage par un escalier en bois en bon état.

La peinture du mur d'échiffre est en très mauvais état, craquelée sur une très grande partie.

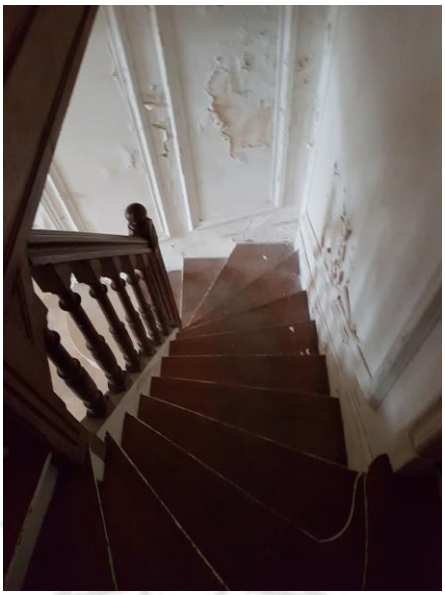

Le 1er étage est composé de deux séries de pièces, les unes situées à gauche de l'escalier et les autres situées à droite.

- **La première pièce à droite de l'escalier :**

Les carreaux de parquet recouvrant le sol sont en bon état.
La peinture des murs et du plafond est à l'état d'usage.
L'équipement comprend :

- Une fenêtre à double vitrage à châssis bois à l'état d'usage.

- **La deuxième pièce :**
-

Les carreaux de parquet recouvrant le sol sont en bon état mais présente des traces d'humidité sur une très grande partie de la pièce.
La peinture des murs et du plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Deux fenêtres à simple vitrage à châssis bois à l'état d'usage, équipée de volets.
- Un placard mural d'angle.
- Un système de climatisation.

- **La salle de bains :**

Le carrelage de protection des sols et des murs est en bon état.
La peinture des murs et du plafond est en mauvais état, craquelée.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à simple vitrage à châssis bois à l'état d'usage.
- Une baignoire d'angle.
- Un lavabo.
- Un bloc WC.
- Un radiateur de type ACOVA.

- **La deuxième chambre :**

Le parquet recouvrant le sol est en très mauvais état, soulevé sur toute sa longueur.
La peinture des murs et du plafond est en mauvais état, craquelée.
L'équipement comprend :

- Une fenêtre à simple vitrage à châssis bois à l'état d'usage.

- **Les pièces situées à gauche de l'escalier :**

Le parquet flottant recouvrant le sol est en bon état.
La peinture des murs et du plafond est à l'état d'usage.
L'équipement comprend :

- Une fenêtre à simple vitrage à châssis Pvc.

- **La deuxième pièce faisant office de cuisine :**

Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'usage.
La peinture des murs et du plafond est en mauvais état. Une partie du plafond est effondrée laissant apparaitre la laine de verre.
L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre à double vitrage à châssis Pvc.
- Une série de meubles bas de cuisine.

- **La salle de bains :**

  Le carrelage recouvrant le sol et de protection des murs est en bon état.
  L'équipement comprend :
  - Un meuble de salle de bains équipé d'un lavabo et surmonté d'un miroir.
  - Un bac à douche.

On accède au 2ème étage par un escalier en bon état.

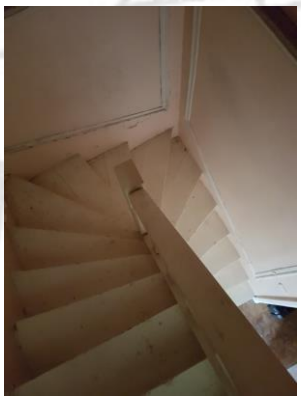

- **La chambre :**

  Le parquet recouvrant le sol est en bon état.
  La peinture des murs et du plafond est en mauvais état, craquelée.
  L'équipement comprend :
  - Deux fenêtres équipées de volets intérieurs.

- **La salle de bains attenante à la chambre :**

  Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'usage.
  La peinture des murs et du plafond est en très mauvais état, craquelée.
  L'équipement comprend :

  - Un bac à douche
  - Un lavabo
  - Un bloc WC
  - Une fenêtre à châssis bois.

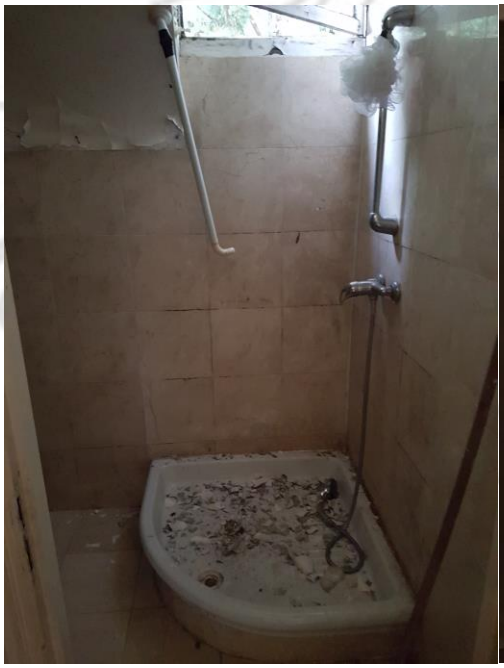

EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Marie-Pierre LIEURADE
Huissier de Justice
suppléante de Me Allauzen
93370 MONTFERMEIL